

Diagnostic - Faisabilité Itinéraire cyclable n°4 // TOURS METROPLE VAL DE LOIRE

Maîtrise d'œuvre - Schéma cyclable –

ITINERAIRE n°4 entre Saint Avertin et Druye : **Commune de Joué-lès-Tours**

Diagnostic et Faisabilité – mars 2021

Joué-lès-Tours

Segments 112 et 113



segment de tracé en section courante



segment de tracé en intersection

Joué-lès-Tours

Segments 112 et 113

Linéaire : 500 mètres sur la rue de Montrichard.

Etat de l'existant

La rue de Montrichard ne comporte aucun aménagement cyclable, elle dessert directement le collège Vallée Violette ainsi que le complexe sportif attenant, sans compter les nombreuses habitations pavillonnaires du quartier.

Aménagements proposés :

La commune de Joué-lès-Tours a un projet de sécurisation de la pratique cyclable sur tout l'axe de la rue de Montrichard.

Seg 112 A : en desserte directe du collège, il est proposé la création de pistes cyclables monodirectionnelles, tout en réduisant la largeur de la rue de Montrichard.

Seg 112 B : présence de stationnement perpendiculaire face à l'entrée du collège ; il est proposé dans le projet communal la continuité de création de pistes cyclables monodirectionnelles.

Seg 112 C : quasi même profil de traitement.

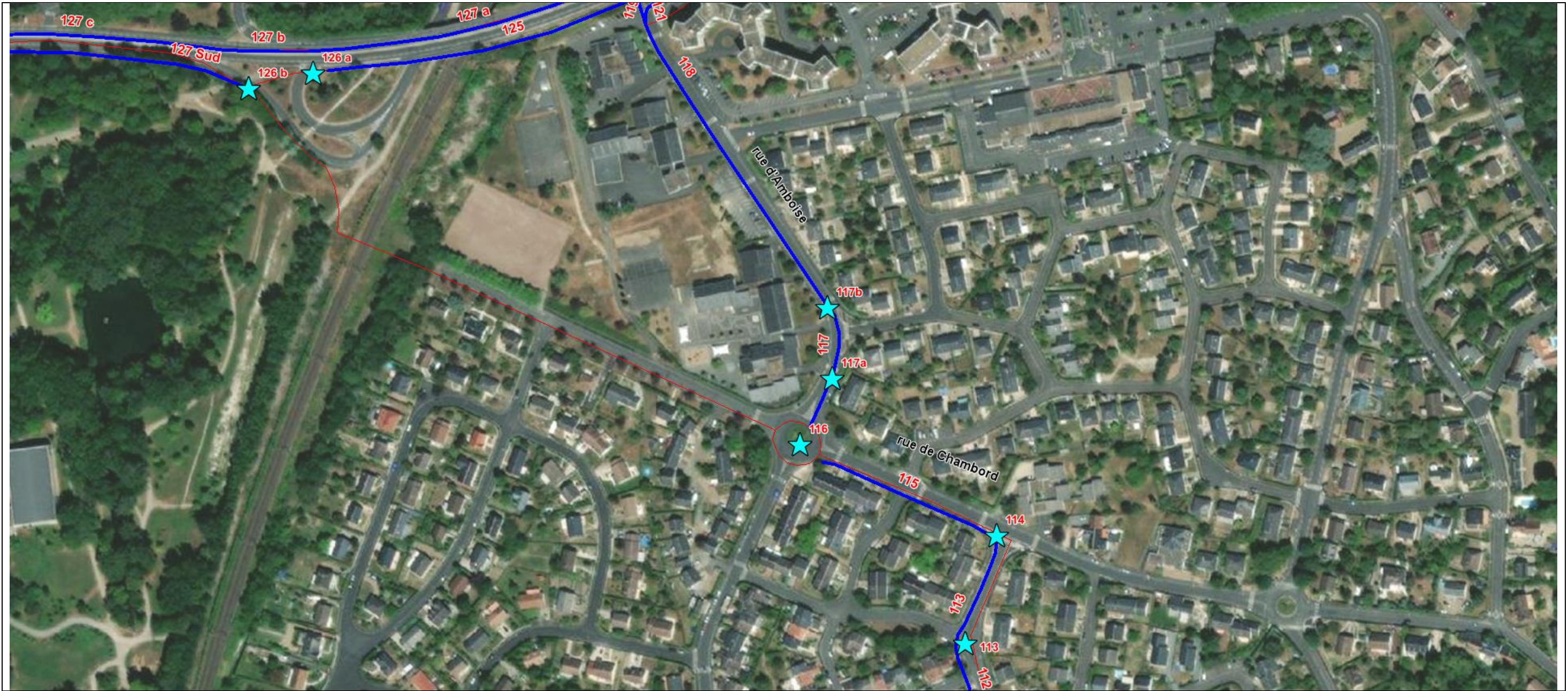
Seg 113 : carrefour rue de Montrichard / rue de Saumur / rue Montrésor : il est proposé de resserrer le carrefour avec des bordures, la voirie fait 6,70m et les trottoirs de part et d'autre de 2,50 et 2,10 m.

Continuité de création des pistes cyclables.



Joué-lès-Tours

Segments 114 à 118



segment de tracé en section courante



segment de tracé en intersection

Joué-lès-Tours

Segments 114 à 118 : rue Chambord et rue d'Amboise

Linéaire : 470 mètres entre le carrefour rue Montrichard/rue de Chambord et la rue de Candé.

Segments :

Seg 114 : Carrefour rue de Montrichard / rue de Chambord

Seg 116 : giratoire rue de Chambord / rue d'Amboise

Seg 117 a – b : 2 chicanes face aux sorties d'écoles

Etat de l'existant

Les rues de Chambord et d'Amboise ne comportent aucun aménagement cyclable ; elles desservent le centre social, l'école Vallée Violette ainsi que la MJC et le Dojo, sans compter les nombreuses habitations pavillonnaires et collectifs du quartier.

Aménagements proposés :

Plusieurs projets portés par la commune sont en lien direct avec le projet d'axe cyclable :

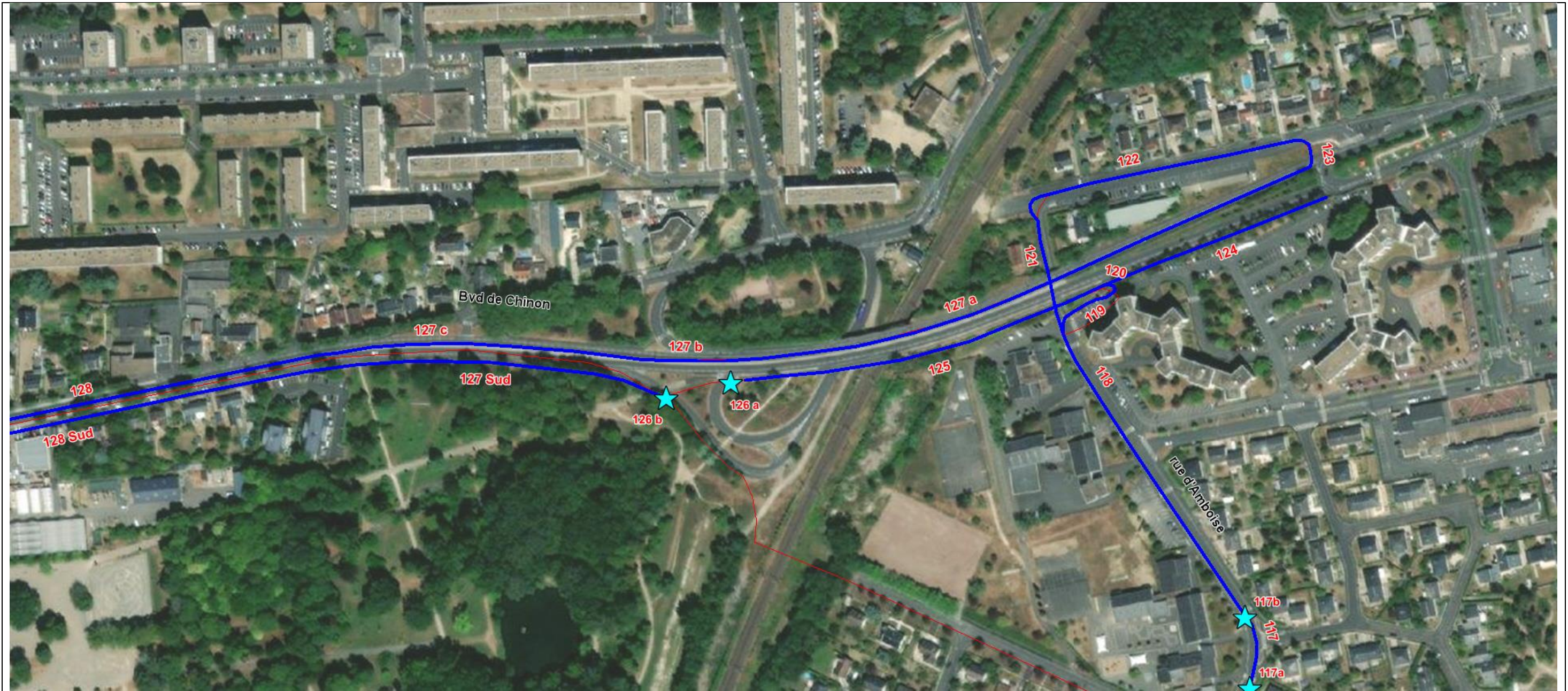
- Décaler le parking actuel des écoles
- Création de places de stationnement sur la rue d'Amboise
- ...

Seg 118 : sur la 2^{ème} partie de la rue d'Amboise, au droit du dojo, le trafic motorisé baisse en conséquence : marquage de bandes cyclables de 1,30m chacune laissant une voie de 4,00 m pour les 2 sens.



Joué-lès-Tours

Segments 119 à 128



segment de tracé en section courante



segment de tracé en intersection

Joué-lès-Tours

Segments 119 à 128 : rue de Candé et Boulevard de Chinon

Linéaire : 880 mètres entre la rue de Candé et le giratoire Blvd de Chinon/rue de Verdun

Segments :

Seg 120 : sente enrobée accédant au Blvd de Chinon

Seg 125 : bande cyclable protégée (1,30 + 0,80m) et trottoir 1,80m + délaissé 1,40m derrière glissière

Seg 127 a-b : bande cyclable protégée (1,30 + 0,80m)

Etat de l'existant

Un passage enrobé existe entre la rue de Candé et le sud du Blvd de Chinon. Le boulevard de Chinon est aménagé avec des bandes cyclable protégées avec un trottoir protégé en rive sud de 3,20m.

La problématique est de relier facilement la rue de Candé puis d'Amboise au Blvd de Chinon dans les 2 sens de circulation. Plusieurs scénarios sont proposés.

Aménagements proposés :

Création d'une traversée en deux temps du Bvd de Chinon à l'Est du pont :

- Revêtement en résine sur la traversée piétons-cycles
- Reprise du talutage et végétation basse
- Îlot central avec traversées décalées, en « S »

Cette situation préexiste déjà avec la traversée de nombreux piétons à cet endroit.

Seg 125 : évolution bande cycl. protégée Bvd de Chinon en piste cyclable unidirectionnelle :

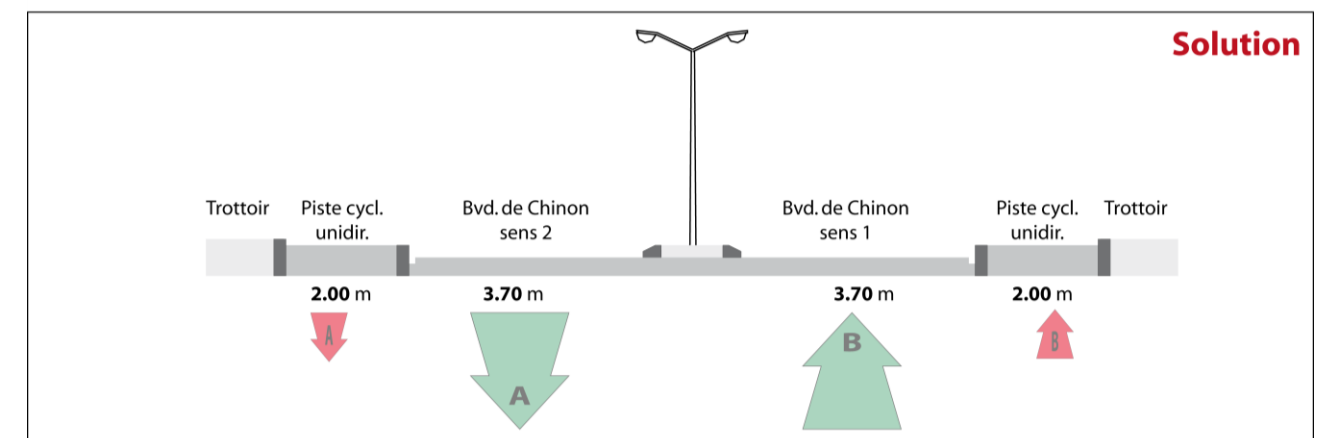
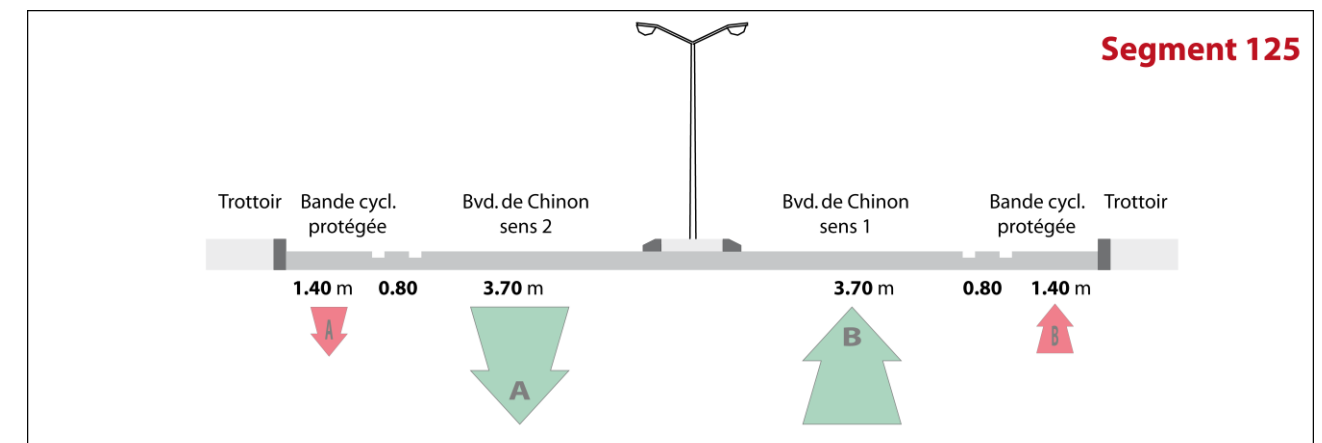
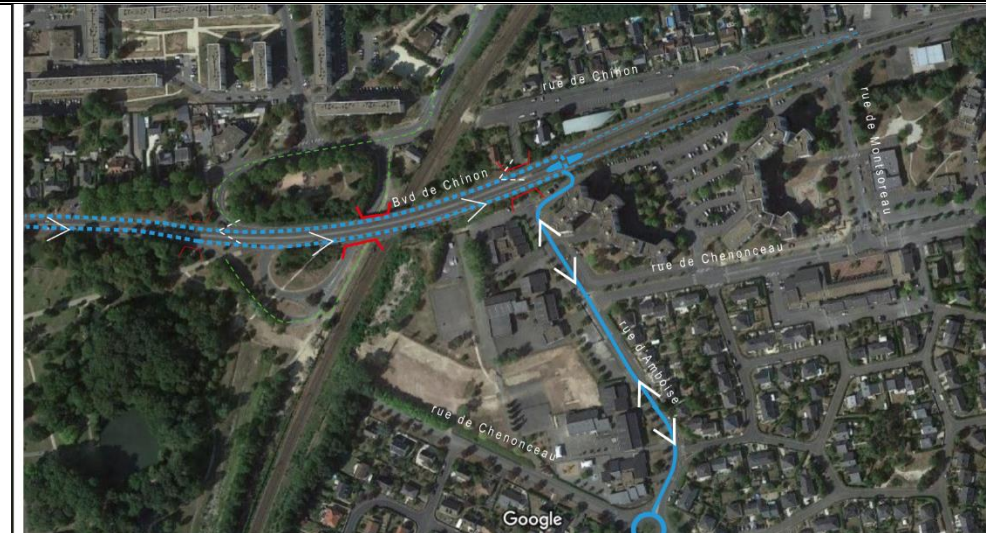
- Bordurage (A1 ou T2) au niveau du marquage de protection & de la bande cyclable actuelle
- Création piste cyclable 2,00m de large (laissant 3,70m de voirie) – revêtement de couleur
- Vérifier avec SNCF réseau la possibilité de supprimer/repousser la glissière sur le pont SNCF

Transition piste cycl. /bande cycl. au niveau des voies d'insertion :

- Bande cyclable de couleur
- Bande pavée séparative avec le flux routier

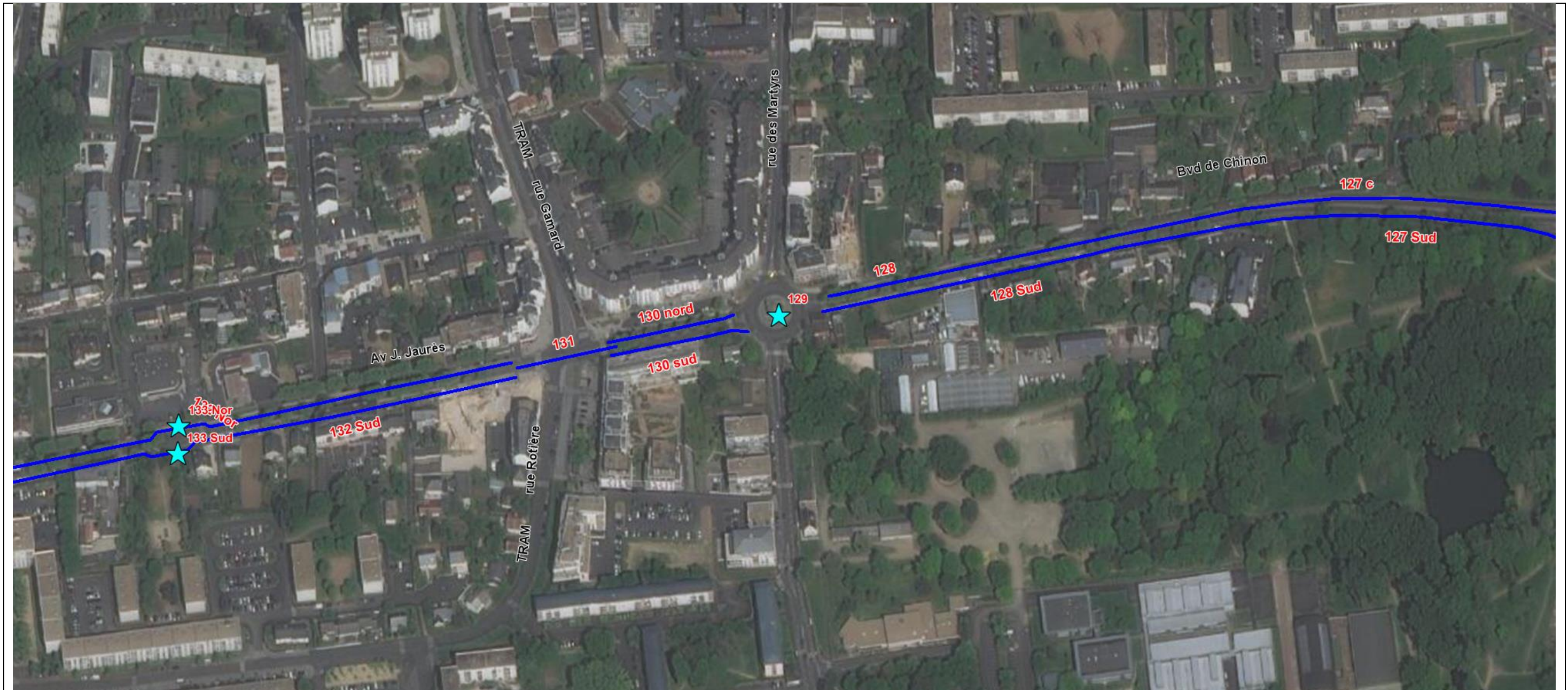
Seg 128 : la bande cyclable surélevée accolée au stationnement longitudinal est problématique (effet « couloir » pour les cyclistes qui ne peuvent la quitter sans risque de chute).

- Bordure coulée en place, bordure caniveau CC1 ou CC2,
- Réduire voirie à 6,00m (avec caniveaux franchissables)



Joué-lès-Tours

Segments 129 à 133



segment de tracé en section courante



segment de tracé en intersection

Joué-lès-Tours

Segments 129 à 133 : Boulevard Jean Jaurès

Linéaire : 400 mètres entre le giratoire de Verdun et les arrêts de bus déportés, boulevard J. Jaurès.

Segments :

Seg 131 : intersection à feux avec le tramway

Seg 133 a-b : piste monodirectionnelle déportée derrière les arrêts de bus.

Etat de l'existant

Le tracé sur le boulevard Jean Jaurès s'appuie sur des aménagements cyclables quasi continus.

Aménagements proposés :

Seg 129 : le giratoire rue de Verdun / boulevard J. Jaurès n'est pas aménagé ; il est au croisement de 2 futurs axes cyclables métropolitain.

- A minima : marquage d'une bande cyclable de 1,20m dans l'anneau avec implantation d'îlots banane dans les amorces de branches
- Au mieux : revoir tout le giratoire et les voies d'insertion pour une intégration globale des modes doux (carrefour à la hollandaise, ou piste cyclable en dehors de l'anneau du giratoire, ...)

Seg 131 : dans le carrefour avec la ligne de tramway : nouveau marquage de sas vélo afin de favoriser les mouvements de tourne-à-gauche des cyclistes (actuellement le sas vélo ne permet pas de tourner sur la rue de la Rotière). Marquage des trajectoires vélo dans l'intersection.

Seg 132 : même configuration que segment 128 : même solution proposée :

- Bordure coulée en place, bordure caniveau CC1 ou CC2,
- Réduire voirie à 6,00m (avec caniveaux franchissables)



Segment 129



Segment 131



Segment 132



Segment 132



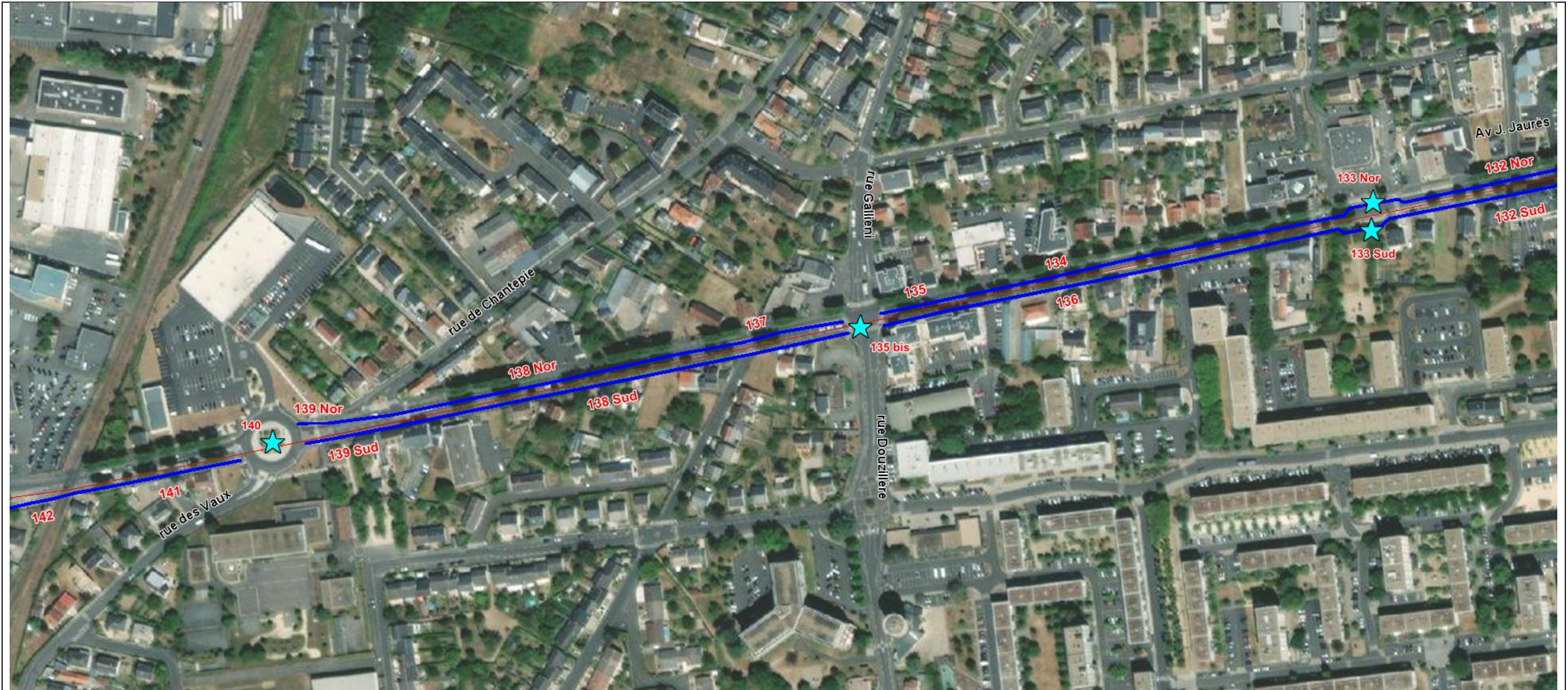
Segment 133



Segment 133

Joué-lès-Tours

Segments 133 à 140



segment de tracé en section courante



segment de tracé en intersection

Joué-lès-Tours

Segments 133 à 140 : Bvd J. Jaurès jusqu'au collège Arche du Lude

Linéaire : 700 mètres entre les arrêts de bus déportés et le giratoire du collège Arche du Lude.

Etat de l'existant

Le tracé sur le boulevard Jean Jaurès s'appuie sur des bandes cyclables continues de qualités diverses.

Aménagements proposés :

Seg 134 : les bandes cyclable 1,60m (marquage 0,25 compris) méritent le marquage de pictogrammes SC2 plus gros tous les 15 à 20m. ainsi que devant les sorties cochères (rappel aux usagers motorisés).

Seg 135 : en rive Nord la bande cyclable de 1,60m se réduit à 1,20 à cause de la file de tourne à gauche : renouveler le marquage de la bande cyclable avec incorporation de réglettes sonores. Renouveler le marquage des 2 sas vélo.

Carrefour 135 bis : projet communal de giratoire ; à équiper de bandes cyclables 1,50m avec réglettes sonores. Dans l'attente des travaux : marquage des trajectoires vélo dans le carrefour

Seg 136 : une banquette bordurée 80cm sépare le Tourne à Gauche, sens Joué-Ballan, sur 10m ; la bande cyclable a donc été supprimée sur la rive Sud du boulevard : déposer la bordure, rétablir le marquage de la bande cyclable en rive Sud.

Seg 137 : la bordure du tourne-à-gauche dans le sens Balan / Joué de 85cm de large oblige la réduction de la bande cyclable sans le sens Joué / Balan à 1,10m : réduire la largeur de la bordure a 50cm (2 bordures I1 lisse côte à côte) et récupérer 35cm pour élargir la bande cyclable à 1,50m.

Seg 138 : bandes cyclable 1,60m (marquage 0,25 compris) méritent le marquage de pictogrammes SC2 plus gros tous les 15 à 20m. ainsi que devant les sorties cochères (rappel aux usagers motorisés).

Seg 139 : à l'approche du giratoire du collège Arche du Lude, les bandes cyclables passent de 1,60m à 1,00m : déposer les bordures de trottoir pour récupérer sur les espaces verts une largeur bande cyclable de 1,60m.

Seg 140 : le giratoire du Lidl ne comprend pas d'aménagement cyclables : marquage d'une bande cyclable de 1,50m dans l'anneau du giratoire, marquage des bandes cyclables en résine, insérer des îlots banane aux entrées/sorties de branches.



Segment 134



Segment 135



Segment 136



Segment 137



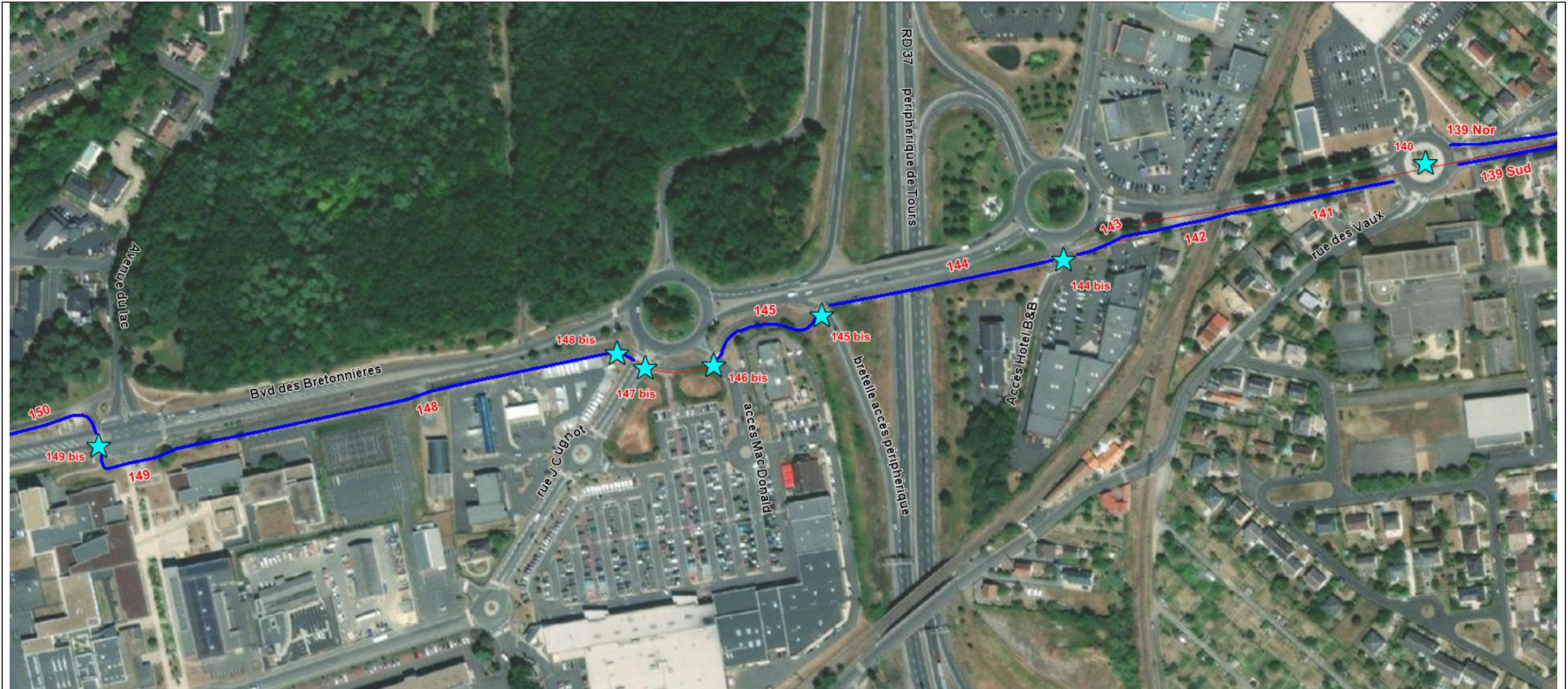
Segment 139



Segment 140

Joué-lès-Tours

Segments 140 à 149



segment de tracé en section courante



segment de tracé en intersection

Joué-lès-Tours

Segments 140 à 149 : Bvd J. Jaurès jusqu'à la cité de l'artisanat

Linéaire : 900 mètres entre le giratoire du collège Arche du Lude et la cité de l'artisanat.

Etat de l'existant

Le tracé sur le boulevard Jean Jaurès s'appuie majoritairement sur une piste cyclable bidirectionnelle continue, en rive Sud de la voirie.

Aménagements proposés :

Seg 141-142 : le boulevard est muni de bandes cyclables de 1,60m jusqu'au giratoire de desserte de la rocade RD37. La traversée de la branche du boulevard J. Jaurès n'est pas aisée au vu du trafic dense pour récupérer la piste cyclable bidirectionnelle en face. Il est proposé de conforter les bandes cyclables existantes pour les maintenir à 1m60 minimum.

Au niveau du giratoire, pour la traversée de la bande cyclable Nord vers la piste bidirectionnelle : implanter un plateau sur les 2 voies d'entrée sur le giratoire et marquage résine sur la voie de sortie. Maintenir les marquages de la traversée cyclable en parallèle du passage piéton.

Seg 144 bis : traversée par la PCB de l'accès aux commerces et Hôtel B&B : les insertions de véhicules venant du giratoire sont problématiques (vitesses poussées par le flux du giratoire, pas de zone de stockage avant la PCB) : implanter un plateau peu surélevé et marquer la traversée cyclable (picto SC2).

Seg 144-145 : renouveler le revêtement enrobé de la piste sur 3,20m de large.

Seg 145 bis : traversée par la PCB de l'accès entrant sur le périphérique : implanter un plateau bas en résine, marquer la traversée cyclable (picto SC2), abaisser la signalisation de police (effet de masque).

Seg 146-147 bis : traversée par la PCB des accès au Super U, Courtepaillle... et à la ZA Cugnot : implanter pour les deux intersections un plateau traversant surélevé, marquer la traversée cyclable (picto SC2). Couper les angles de giration (angles droits !) pour le carrefour 146bis et renouvelez les marquages des passages piétons.

Seg 148 bis : au droit des abaissés trottoir, près de l'arrêt de bus Cugnot, marquer un passage piéton traversant la piste cyclable et gérer les abaissés trottoir pour l'accessibilité PMR.

Plus largement, aménager le tour du giratoire pour un accès sécurisé piéton-vélo.

Seg 148 : renouveler le revêtement de la PCB le long du Bvd des Bretonnières sur 3,20m de large.

Seg 149 : la fin de la PCB, devant la cité de l'artisanat, meurt dans un espace indéfini : recréer bordure séparant la piste du délaissé de voirie, mise à niveau du trottoir.

Seg 149 bis : renouveler les marquages de la traversée du carrefour à feux : passage piéton + SC2.



Segment 141



Segment 141, traversée



Segment 144 bis



Segment 145 bis



Segment 146 bis



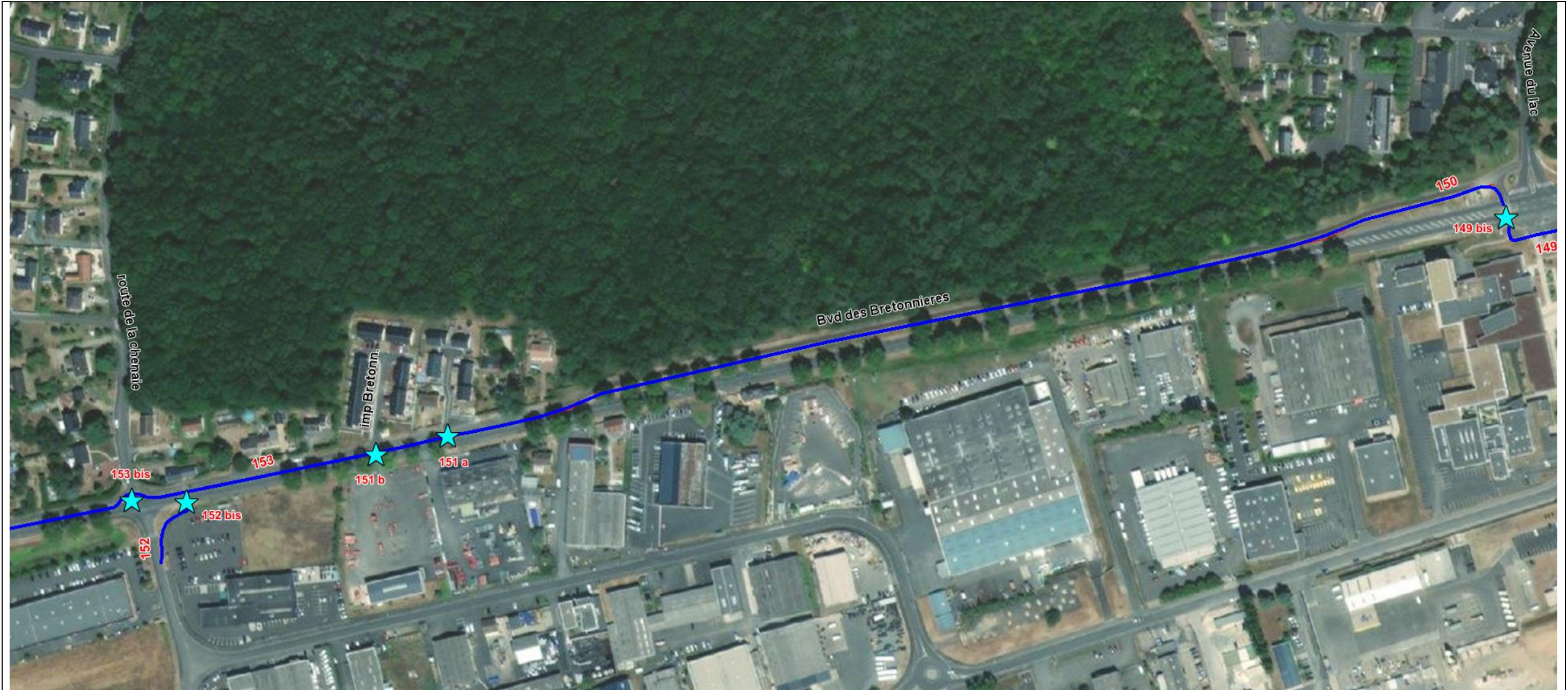
Segment 148 bis



Segment 149 bis

Joué-lès-Tours

Segments 150 à 153



segment de tracé en section courante



segment de tracé en intersection

Joué-lès-Tours

Segments 150 à 153 : Boulevard des Bretonnières

Linéaire : 1 000 mètres entre la cité de l'artisanat et le carrefour route de la Chênaie.

Etat de l'existant

Le tracé sur le boulevard des Bretonnières s'appuie sur une piste cyclable bidirectionnelle continue.

Aménagements proposés :

Seg 150 : élargir la piste cyclable à 4,30m en prenant sur les accotements enherbés. Eclairage.

Seg 151 a : gestion des accès riverains dans la traversée de la PCB : marquer la PCB (SC2) devant les entrées charretières. Et marquer la traversée cyclable (SC2) de la première entrée de lotissement.

Seg 151 b : impasse des Bretonnières, inverser les priorités : reculer le CdLP motorisé pour laisser la priorité à la PCB et supprimer le CdLP cycliste. Marquer la traversée de la PCB dans l'intersection (SC2).

Seg 153 : renouveler l'enrobé de la PCB sur 3,10m de large

Seg 153 bis : rue de la Chênaie : la piste cyclable sera élargie, rapprocher la traversée du bord de la route départementale. Marquer la traversée de la PCB dans l'intersection (pictogramme SC2). Un aménagement cyclable est en projet par la commune sur la rue de la Chesnaie.

Seg 152 bis : assurer une continuité vers la rue Fressinet en aménageant la traversée du Boulevard au niveau des feux : feu piéton avec bouton poussoir « immédiat », marquer la traversée cyclable SC2 en parallèle du passage piéton.

Seg 152 : revêtir le délaissé de voirie qui sert de trottoir vers la rue Fressinet (3,40m disponible).



Segment 150



Segment 151 b



Segment 153 bis



Segment 153



Segment 152 bis



Segment 152